

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux et le 24 Novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

**Etaient présents :**

- M. BARBIER Guillaume,
- M. BOISSIERE Ridha
- M. HERIN Christophe,
- Mme POIZEAUX Nicole
- M. POIZEAUX Patrick
- M. BLANCHARD Philippe,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- Mme CRESPEL Brigitte

**Absent Excusé**

- M. DELY Jean-Michel - M. Marc VANNES

**Pouvoir**

- M. Marc VANNES à - M. HERIN Christophe
- M. DELY Jean-Michel à - Mme CORDONNIER Manhattan

**Secrétaire de Séance :**

- M. BLANCHARD Philippe,

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations concernant l'interdiction au plus de 12T5 de circuler dans le village et la mise à disposition de la salle des fêtes au profit du comité des fêtes de Grivillers. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Transfert de la compétence Eclairage Public à la FDE80
3. Demande de subvention au titre de la Dotation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
4. Modernisation EP par la FDE80 demande AIDE DEPARTEMENT Intervention et présentation par la FDE 80
5. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022
6. Election Deuxième Adjoint
7. Demande de Energie Team pour le passage de câble sur la Commune.
8. Délibération pour l'interdiction au plus de 12T5 de circuler dans la commune
9. Mise à disposition de la salle des fêtes au profit du comité des fêtes de Grivillers
10. Questions Diverses

Début de séance 18h30

**1. Désignation du secrétaire de séance**

- M. BLANCHARD Philippe est désigné secrétaire de séance.

**2. Transfert de la compétence Eclairage Public à la FDE80**

Le Maire expose au conseil municipal les services complémentaires que propose la Fédération Départementale

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

d'Énergie de la somme dans le cadre de l'éclairage public.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent d'exercer les prérogatives :

- De la maintenance des installations d'éclairage public
- De l'achat de l'énergie de l'éclairage public

la Fédération est maître d'ouvrage des investissements, la commune n'aura plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la commune et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

La Fédération propose de régler l'achat d'énergie à la place de la commune, afin de pouvoir contrôler, à l'aide de ses outils informatiques, la bonne adéquation entre énergie nécessaire et énergie facturée et optimiser les contrats et réglages des armoires de commandes.

Pour gérer cet achat d'énergie et régler les factures, la Fédération demandera une contribution correspondante au montant des factures d'électricité payées par la Fédération pour les comptages affectés à l'éclairage de la commune, le recouvrement s'effectuant en deux fois par an à terme échu.

Le Maire présente au conseil le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération adoptées par le comité de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par . . . . (..) voix pour, contre et Ç.) abstentions :

- Décide de transférer sa compétence de maintenance des installations d'éclairage public à la Fédération,
- Donne son accord pour que la Fédération, dans le cadre de la compétence entretien et maintenance gère l'achat d'énergie électrique,
- Approuve le règlement sur les conditions d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération qui se substitue aux documents contractuels préalablement existants,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

**3. Demande de subvention au titre de la Dotation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux pour rénovation énergétique de la Salle des fêtes de mise au norme électrique et de voirie.

Pour un montant de travaux estimé à 48446.74€ HT Correspondant aux devis présentés par le

Plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT		
	Dépenses	Recettes	
Isolation Extérieur	26851.74€	DETR 35%	16956.36€
Chauffage	6000 €	M.O 30%	31490.38 €
Voirie	15595€		
	48446.74 €		48446.74 €

APRES EN AVOIR DELIBERE L'assemblée délibérante adopte le projet de travaux pour rénovation énergétique, la mise au norme électrique et de la Voirie qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR suivant le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à la demande de subventions. Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'a été réceptionné par les services d'état

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

**4. Modernisation EP par la FDE80 demande AIDE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

⇒ **Eclairage public MODERNISATION rues de Fescamps, du tour de Ville, Taupin, Grande Rue, Jacob, de l'Eglise, du Pont, Saint Jacques et de boulogne**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 49 805,00 euros TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre et 60% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes ) .....	18 872,00 €
- Aide du Département de la Somme .....	15 687,00 €
- Contribution de la Commune .....	15 246,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 805,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

8 voix pour

- M. BARBIER Guillaume - M. BOISSIERE Ridha - M. HERIN Christophe (2 voix) - Mme POIZEAUX Nicole
- M. POIZEAUX Patrick - M. BLANCHARD Philippe – Mme CRESPEL Brigitte.

2 voix contre

- Mme CORDONNIER Manhattan (pouvoir de M. DELY)
  - d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
  - de solliciter l'accompagnement financier du Département
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
  - d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 15 246,00 €.

**5. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux pour rénovation énergétique de la Salle des fêtes de mise au norme électrique et de voirie.

Pour un montant de travaux estimé à 48446.74€ HT Correspondant aux devis présentés par le

Plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT		
	Dépenses	Recettes	
Isolation Extérieur	26851.74€	DSIL 80%	38757.39 €
Chauffage	6000 €		
Voirie	15595€	Maitre-d 'œuvre 20%	9689.35 €
	<b>48446.74 €</b>		<b>48446.74 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE L'assemblée délibérante adopte le projet de travaux pour rénovation énergétique et mise au norme électrique et d'équipement de lutte contre l'incendie de la salle des fêtes qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL — grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

Fait et délibéré à Bus -la-Mesière Le 24 Novembre 2022

Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'est été réceptionné par les services d'état

**6. Election : Deuxième Adjoint**

Monsieur le Maire

Propose au membre de conseil d'élire un second adjoint pour remplacer M. Mansard.

Madame CORDONNIER se porte candidate au poste de deuxième adjoint.

Après un vote à bulletin secret elle est élue avec

8 voix pour

1 abstention

1 blanc

Madame CORDONNIER indique au conseil municipal qu'elle ne prendra pas d'indemnité de fonction.

**7. Demande de Energie Team pour le passage de câble sur la commune**

Monsieur Le Maire,

Informe les membres du conseil qu'il a reçu une demande de ENERGIE TEAM dont les projets se déclinent de la manière suivante :

**Projet 1 :**

Arrivée du câble par la route de Conchy jusqu'à l'entrée du village puis contournement par le chemin du tour de ville avec passage sur la route de Fescamps (Avec ouverture de la chaussée) pour rejoindre le chemin du tour de ville. Pas de destruction de chaussée mais accord pour passage enfoui dirigé.

**Projet 2**

Arrivée par la route de Conchy jusqu'à la source passage chez COMYN et M. PINOSA pour rejoindre la route de Tilloloy puis le chemin de la scierie vers le poste des tulipes.

La société n'a pas l'accord de Boulogne-la-Grasse pour traverser la commune.

**Projet 3**

Partir de Rollot direction Remaugie -Fescamps direction Bus jusqu'à la plateforme de betterave rejoindre Bus en suivant la route jusqu'à l'entrée de Bus (route de Fescamps) – tour de ville et chemin du poste source (Poste des Tulipes)

**Proposition du Maire**

Pourquoi venir jusqu'à l'entrée de Bus, alors qu'on pourrait passer par les futurs chemins de l'aménagement foncier de Fescamps/ Laboissière, pour reprendre les chemins de limite de territoire entre Grivillers et Bus-la-Mésière.

En attente de Retour de ENERGIE TEAM.

**8. Délibération pour l'aménagement routier limitation de vitesse dans le village**

Monsieur le maire rappelle les différentes discussions concernant la sécurité et la nuisance dans le village par le passage récurrent des poids-lourds. Il propose :

- D'interdire le passage dans le village des véhicules de plus de 12T5
- D'installer un miroir dans le virage Rue de Fescamps

De plus le SDIS80 demande l'installation de plot pour éviter le stationnement des véhicules devant les portes de la salle des fêtes pour ne pas bloquer l'évacuation en cas de besoin et un panneau pour signaler la place de stationnement réservée aux personnes handicapés

Il demande également l'achat et l'installation de panneau de rue pour la Rue de l'Eglise et de numérotation pour l'église et la salle des fêtes.

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

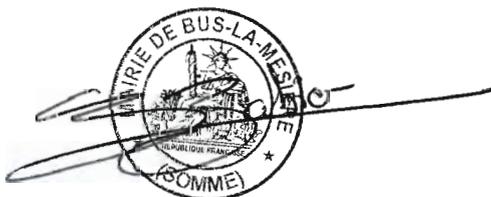
**Après délibération, le conseil municipal**, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et charge celui-ci d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

**9. Mise à disposition de la salle des fêtes au profit du comité des fêtes de Grivillers**

Madame CORDONNIER présente la demande du Comité des fêtes de Grivillers qui souhaite disposer de la salle des fêtes de la commune pour leur arbre de Noël.

**Après délibération, le conseil municipal**, à l'unanimité, accepte la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes au comité des fêtes de Grivillers.

Le Maire  
Guillaume BARBIER



Le Secrétaire de Séance  
M. BLANCHARD Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Blanchard', written over a horizontal line.